

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SÉANCE
DU VENDREDI 30 JANVIER 2015

Nombre de conseillers composant le conseil municipal : 18

Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 15

L'an deux mil quinze, le vendredi trente janvier à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué le 26 janvier 2015 s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en la Mairie de LAGORCE, en séance ordinaire, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents : M. LAVIDALIE B.-Maire,
Mme GERARD M.-H., M. BALARESQUE F., Mme DALLA MUTA M. – M. PAREJA J.-P.-
adjoints au maire, –Mmes WIECZORECK C. - HOSTEIN M. – M.M. PIERRE DIT TREUILLER
M. – ALLARD M. –M. DUDZIAK B. - Mme GOBBI P. – M.M. TROUILLON L. – NORMANDIN
F. – M. MAURICE O. -

Etaient absents excusés : Mme DUBREUIL C. –. CREPIN R. – Mme DORSO Martine – Mme
DIEU Christine ayant donné procuration à M. MAURICE Olivier.

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

M, DUDZIAK Bernard, conseiller municipal, a été nommé secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions sur la séance du 21 novembre 2014.

Nous avons la confirmation de la sortie du RRS du collège de Guîtres avec les écoles qui y sont rattachées.

Monsieur le Sous-Préfet de Libourne a convié les maires à une réunion organisée le 20 janvier dernier à la Maison de Pays du Fronsadais à Saint-Germain-la-Rivière en présence de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Gironde pour la préparation de la rentrée scolaire 2015. Un document « La Gironde et son école » nous a été remis à cette occasion, celui-ci vous sera transmis par le biais de votre messagerie. Il retrace le contexte au niveau départemental, les objectifs de ce pilotage, les atouts et les évolutions attendues.

Malgré la sortie du RRS, les zones rurales seront traitées avec un regard particulier sur les problèmes spécifiques avec pour objectif d'attribuer des moyens à l'accompagnement de ces territoires.

Le projet d'achat mutualisé d'une bouille a été présenté aux deux autres communes intéressées, Bayas et Guîtres. Celles-ci sont favorables. Nous attendons la préparation du budget 2015 pour la mise en œuvre de la procédure financière et administrative de cette mutualisation.

Le nettoyage de la proximité des conteneurs à verre a été réalisé et le manque de civisme a été rappelé à l'aide d'affichette posée sur les sites.

Lors d'une rencontre avec l'entraîneur des équipes de football, Monsieur le Maire lui a fait remonter la remarque sur l'éclairage tardif du stade. Ce dernier s'est engagé à veiller personnellement à couper les projecteurs dès la fin des entraînements.

Une réunion sur la taxe d'aménagement sera fixée au cours de la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2014

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

La présentation de l'association « Le Lien » et de ses activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais pour 2013/2014.

Ses missions se résument aux dispositifs d'insertion par le logement : le service intégré d'accueil et d'orientation, les dispositifs d'urgence (dispositif hivernal et centre d'accueil d'urgence permanent), le centre d'hébergement de réinsertion sociale, l'accès au logement temporaire, par médiation, intermédiation locative et l'accompagnement vers et dans le logement.

Par un courrier en date du 14 novembre 2014, M. Philippe Buisson, maire de Libourne et président de la CALI revient sur le festival d'arts de la rue de Libourne. Il affirme que le partage des œuvres artistiques sur Libourne et son agglomération est fédérateur de liens sociaux et intergénérationnels.

Par la même missive, il nous adressé le bilan moral et financier de la 23^{ème} édition de Fest'arts.

M. Manuel VALLS, premier ministre annonce dans une lettre en date du 7 janvier, le jour de deuil national du 8 janvier 2015 en hommage aux victimes de l'attentat commis à Paris le 7 janvier dernier et un moment de recueillement des agents des services publics.

Une information a été distribuée par AGUR sur les modalités de raccordement au réseau collectif d'assainissement sur les secteurs de Laguirande, Montigaud et Ardouin.

L'intervention du Groupe Gironde Avenir lors de la séance plénière du Conseil Général de la Gironde du 19 décembre 2014 sur le budget primitif 2015.

Le changement de prestataire pour le service de transport de personnes à mobilité réduite à compter du 1^{er} décembre 2014 : la société VORTEX assurera désormais cette prestation. Le fonctionnement reste inchangé à l'exception du numéro de téléphone destiné à réserver le véhicule. Les usagers devront composer le numéro suivant : 0810 903 307.

Les élections départementales se dérouleront les 22 et 29 mars prochains : M. Pierre Yerles, directeur de campagne présente les candidats qu'il soutiendra sous l'appellation « Girondepositive ».

Deux conseillers titulaires : Mme Chantal DUGOURD (conseillère municipale de St-Denis-de-Pile) et M. Jean-Claude ABANADES (maire de Sablons).

Deux conseillers remplaçants : Mme Catherine BUORO (maire de Tayac) et M. Jérôme COSNARD (maire de Coutras).

Le flash « statistiques » édité par la Mission Sécurité Routière de la Préfecture développant l'accidentologie en Gironde du mois de décembre 2014.

Les travaux sur la commune relatifs à la fibre optique sont précisés :

- départ du NRA(Nœud de Raccordement Abonné) de Coutras,
- trajet le long de la RD 17 jusqu'au Bourg de Lagorce,
- trajet le long de la RD 133 jusqu'au Rupuant,
- trajet le long de la RD 910 jusqu'au NRA proche de la mairie à Montigaud.

Les effets ressentis par les administrés seront différents selon leur opérateur. Ces derniers devront comparer les offres proposées par les différents opérateurs afin de choisir celle qui leur conviendra le mieux. Les premiers effets positifs devraient arriver au second trimestre 2015. Certains administrés situés loin du NRA pourront ressentir des effets bénéfiques très limités voire sans effet. Tous les administrés restent desservis par des lignes de cuivre, seule l'alimentation principale du NRA passe du cuivre à la fibre optique.

Les présentations des documents suivants :

- Le rapport annuel 2013-2014 de l'Association des Maires de France ;
- Le rapport annuel des finances et des actions 2013 du Conseil Général de la Gironde ;
- Le rapport d'activité 2013 de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Le compte rendu moral et financier de l'Association des A.C.P.G. –C.A.T.M. de Lagorce exposé lors de son assemblée générale du 24 janvier dernier.

Les différentes activités et manifestations de l'association « Le Gardon de Laguirande » qui sont au programme de l'année 2015.

Association informatique « Formatek » basée sur Guîtres : notre collègue, CREPIN Romuald a rencontré un représentant de cette association. En raison de son absence aujourd'hui, nous ne pouvons pas obtenir les renseignements émanant de leur échange. Nous lui demanderons de communiquer sur le sujet lors d'une prochaine réunion.

Demande de M. Zanelly Christophe, président du club de billard anglais et billard à trou sur la commune de Cercoux. Il voudrait savoir si la commune de Lagorce pourrait recevoir cette association dans les locaux de l'ancienne école du Bourg pour y développer ce loisir dans un esprit de convivialité et de sympathie.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion de la commission « Vie associative – Sports –Jumelage » pour étudier la question en y associant toutes les associations communales utilisant déjà ce site.

Réception des vœux de M. CHANTECAILLE Jacky, de M. Mme GUY Christian et de M. Mme FORGEREAU Raymond, des personnalités (sénateurs, députés, conseil général, etc...) et de l'ensemble des maires du canton et des communes environnantes.

Remerciements :

- de la famille TRINET pour les marques de sympathie adressées lors du décès de M. Trinet Marc,
- de la famille LAUJAIS pour les marques de sympathie adressées lors du décès de M. LAUJAIS Gérard,
- de M. Mme GORRICHON Gérard pour les marques de sympathie adressées lors du décès de Mme GORRICHON Pierrette.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

Monsieur le Maire donne des informations sur les réunions des commissions et des syndicats :

Compte rendu de la Commission « Monde rural, patrimoine et moyens techniques » auprès de la CALI en date du 21 janvier dernier :

- + -Point d'avancement sur les travaux en cours du Point Rencontre Jeune à Abzac, de l'Espace Jeunesse à Libourne et de l'Aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux à Coutras.
- + Actualité et information sur les Ad'Ap(Agendas d'Accessibilité programmés) : dispositif permettant aux acteurs qui ne sont pas en conformité de s'engager dans un calendrier précis.
- + Commission intercommunale d'accessibilité : définition et fonctionnement.
- + Liste des marchés proposés en groupement de commandes
- + Adhésion aux groupements de commandes.
- + Adhésion au service d'instruction du droit des sols.

Compte rendu de la Commission « Habitat et Logement » auprès de la CALI du 18 novembre 2014 :

Présentation du rapport d'activités 2013 de l'association Habitat Jeunes en Pays Libournais(HAJPL) et du bilan annuel 2013/2014 du PIG (Programme d'Intérêt Général) Habiter Mieux/Guichet Unique de la Cali dont les domaines d'intervention sont la lutte contre la précarité énergétique, l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie et le combat contre l'habitat indigne ou très dégradé.

SDEEG :

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 KVA vont disparaître. Soucieux d'anticiper ces obligations et afin d'accompagner les communes, les 5 syndicats d'énergie d'Aquitaine (SDE24, SDEEG, SYDEC, SDEE47 et SDEPA) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies à l'échelle régionale. Le SDEEG propose une adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Monsieur le Maire suggère que ce dossier soit traité lors de la séance de février.

SIE de Philippe-d'Aiguille :

Le réseau de basse tension subit des problèmes de chute de tension en raison de l'accroissement de nouveaux systèmes de chauffage dans les habitations.

Les travaux prévus en 2015 sont les suivants :

- Renforcement du poste BT Dizet
- Sécurisation des postes BT Jean Petit et Poirier.

La vétusté des foyers lumineux de l'éclairage public fera l'objet d'un chiffrage. La programmation de la dépense liée aux remplacements sera étalée sur 3 ans.

Monsieur le Maire demande l'adjonction d'une délibération :

D.2015.01.002 : Modification de la composition de la 4ème commission « Finances – Budget – développement économique – Marchés Publics ».

L'assemblée délibérante est favorable à l'unanimité pour l'annexion de celle-ci.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

Informations et communications sommaires.

Décisions du maire.

D.15-01-001 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT REUNIE LE 17 DECEMBRE 2014.

Questions diverses

DECISIONS DU MAIRE

DP 2015-01-001 : AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE DU MARCHÉ PUBLIC « AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ACTIVITÉ POUR L'ÉCOLE, AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS LOCAUX ET CRÉATION D'UN SAS D'ENTRÉE À LA MAIRIE ».

DP 2015.01.002 : INDEMNISATION DE SINISTRE PAR NOTRE COMPAGNIE D'ASSURANCE.

DP 2015.01.003 : AUGMENTATION DU LOYER DU LOGEMENT DE LA POSTE.

DP 2015.01.004 : AUGMENTATION DU LOYER DU CABINET D'INFIRMIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) REUNIE LE 17 DECEMBRE 2014

Sur proposition de **Monsieur LAVIDALIE Bruno**, représentant de **la commune de LAGORCE** au sein de la CLECT,

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.5216-5 II et III du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L1321-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la transformation de la CCNL en communauté d'agglomération autorisée par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2011,

Vu la délibération n° 10.12.025 de la CCNL en date du 29 décembre 2010 informant sur la mise en place et le fonctionnement de la CLECT,

Vu la délibération n° 11.01.002 de la CCNL en date du 18 janvier 2011 portant création de la CLECT et nomination de ses membres,

Vu la première réunion de la CLECT le 12 mars 2011 validant les modalités d'organisation de la CLECT,

Vu les réunions de la CLECT les 30 novembre et 13 décembre 2011 mettant en exergue les premiers éléments recueillis concernant les charges transférées et donnant les premiers arbitrages,

Vu le rapport n°1 de la CLECT en date du 28 février 2012,

Vu le rapport n°2 de la CLECT en date du 20 février 2013,

Vu le rapport n°3 de la CLECT en date du 14 juin 2013,

Vu le rapport n°4 de la CLECT en date du 6 mars 2014,

Monsieur LAVIDALIE Bruno informe les membres du conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 17 décembre 2014 à Libourne, afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées :

- à l'activité de l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune de Saint Seurin sur l'Isle
- à l'activité de l'office de tourisme de la commune de Saint Seurin sur l'Isle
- à l'activité sport vacances pour un retour de ces charges à la Commune de Coutras dans le cadre de la gestion distincte de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Ces travaux font l'objet d'un rapport n°5.

Monsieur LAVIDALIE Bruno, précise aux membres du conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce rapport n°5.

Monsieur LAVIDALIE Bruno, informe le conseil municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais devra soumettre aux conseillers communautaires la détermination du montant des attributions de compensation pour chaque commune sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT, lors de sa réunion du 17 décembre 2014.

Après avoir entendu **Monsieur LAVIDALIE Bruno**, et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- 1- D'adopter le rapport n° 5 de la CLECT en date du 17 décembre 2014
- 2- De déterminer, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

COLLECTIVITES	Produit TP 2010 (Compensation relais)	Transfert de charges					Total charges	Montant de l'AC +
		CLECT N°1	CLECT N°2	CLECT N°3	CLECT N°4	CLECT N°5		
		28/06/2012	20/02/2013	14/06/2013	06/03/2014			
Abzac	315 801,00	55 892,26			-28 077,39		27 814,87	287 986,13
Bayas	23 969,00	7 071,97			-7 465,75		-393,78	24 362,78
Les Billaux	173 501,00	9 620,38			-14 217,26		-4 596,88	178 097,88
Bonzac	28 641,00	10 438,80			-11 020,09		-581,29	29 222,29
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	6 524,24			-6 887,54		-363,30	45 961,30
Chamadelle	5 203,00	13 257,33			-9 914,65		3 342,68	1 860,32
Coutras	1 449 759,00	473 073,10	3 271,00		-123 618,78	-839,08	351 886,24	1 097 872,76
Les Églisottes-et-Chalaires	179 205,00	61 468,77		4 035,46	-34 182,66		31 321,57	147 883,43
Le Fieu	12 533,00	8 425,42			-6 717,49		1 707,93	10 825,07
Génissac	74 919,00	66 702,41			-23 417,68		43 284,73	31 634,27
Gours	96 157,00	6 234,27			-6 581,44		-347,17	96 504,17
Guîtres	90 579,00	24 695,57			-26 070,62		-1 375,05	91 954,05
Lagorce	221 793,00	22 085,85			-23 315,64		-1 229,79	223 022,79
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	169,67			-11 122,09		-10 952,42	66 340,42
Lapouyade	15 793,00	7 249,16			-7 652,83		-403,67	16 196,67
Libourne	12 183 168,00	2 060 929,63	5 197,43		-386 434,10		1 679 692,96	10 503 475,04
Maransin	14 046,00	14 788,33			-15 611,79		-823,46	14 869,46
Moulon	69 905,00	49 847,79			-16 292,04		33 555,75	36 349,25
Les Peintures	44 948,00	26 742,29			-20 917,75		5 824,54	39 123,46
Pomerol	82 293,00	15 610,22			-15 101,59		508,63	81 784,37
Porchères	11 063,00	12 533,01			-13 230,92		-697,91	11 760,91
Puynormand	13 133,00	4 317,27			-4 557,69		-240,42	13 373,42
Sablons	51 311,00	19 621,13			-20 713,67		-1 092,54	52 403,54
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	7 410,25			-7 822,89		-412,64	33 676,64
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	12 736,13			-10 628,96		2 107,17	76 518,83
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	17 881,32			-18 876,99		-995,67	53 598,67
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	68 641,82	23 522,00		-72 463,84		19 699,98	594 902,02
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00	6 443,70			-6 802,51		-358,81	6 674,81
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	9 858,88			-10 407,83		-548,95	27 552,95
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	95 380,26	8 508,13		-38 740,34		65 148,05	360 276,95
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00			9 483,37	-6 292,26		3 191,11	34 408,89
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00			84 109,93	-41 699,38	180 948,71	223 359,26	712 074,74
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	8 022,40			-8 469,14		-446,74	10 339,74
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00	7 458,58			-7 873,91		-415,33	7 516,33

Montant total	17 486 574,00	3 211 132,21	40 498,56	97 628,76	-1 063 199,51	180 109,63	2 466 169,65	15 020 404,35
---------------	---------------	--------------	-----------	-----------	---------------	------------	--------------	---------------

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA 4^{EME} COMMISSION « FINANCES – BUDGET – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MARCHES PUBLICS ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-22, et L2121-21 disposant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant la commission communale « Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics », créée par délibération 2014-04-001 en date du 7 avril 2014 ;

Un membre désire intégrer cette commission.

Après en avoir délibéré, il est décidé de modifier la commission communale « Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics » et d'élire un membre du Conseil qui y siègera (et ayant accepté son mandat).

Election d'un membre de la commission communale « Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics »,

Monsieur ALLARD Michel est élu à l'unanimité comme membre supplémentaire.

- Désormais, la commission « Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics », est composée comme suit :

4^{ème} commission : Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics	MAURICE Olivier GERARD Marie-Hélène BALARESQUE Frédéric DALLA MUTA Martine PAREJA Jean-Pierre WIECZORECK Claudine HOSTEIN Marianne ALLARD Michel
--	---

QUESTIONS DIVERSES

Nous recevons de nombreuses demandes de subventions. Monsieur le Maire soumet que la commission « Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics » travaille pour définir les modalités d'une participation ou d'un refus.

Madame Anne BERTHOME, vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité, auprès de la CALI souhaite rencontrer les membres du conseil municipal pour échanger à propos du FPIC (Fonds National de Péréquation Intercommunal et Communal). L'assemblée est favorable à une entrevue un soir à 20h 30.

L'AMF nous a donné un outil destiné à estimer l'impact de la baisse de la DGF des communes.

Résultat de l'estimation de la baisse de dotation forfaitaire par rapport à 2013 pour LAGORCE :

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	7336 €	7336 €	7336 €	7336 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		18090 €	18090 €	18090 €
			18090 €	18090 €
				18090 €
Perte annuelle par rapport à 2013	7336 €	25426 €	43517 €	61607 €

Le syndicat intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary participe à l'étude concernant la restauration de la continuité écologique. Cette dernière vise à aider les propriétaires d'ouvrages à se mettre en conformité. Une sensibilisation a été menée auprès des propriétaires des moulins. Moyennant une participation financière, les propriétaires qui le souhaitent ont pu intégrer cette étude. Ils disposeront d'une solution technique la plus appropriée lui permettant de répondre aux attentes de cette nouvelle réglementation.

La loi ALUR du 24 mars 2014 a restreint les possibilités de construire dans les zones naturelles. Seuls, les travaux d'adaptation ou de réfection sont autorisés à l'exclusion de tout changement de destination du bâtiment. Les extensions restent exclues dans ce cadre.

La loi LAAF du 13 octobre 2014 a assoupli le volet urbanisme de la loi ALUR. Les habitations existantes pourront évoluer. Les extensions seront permises dans le cadre fixé par le règlement du PLU.

Dans tous les cas, que ce soit par application de la loi ALUR ou de la loi LAAF, la construction des bâtiments annexes détachés de la construction principale n'est pas acceptée.

La CALI envisage de vendre le site du Maine Pommier mais le futur acquéreur devra présenter un projet sérieux en relation avec le tourisme pour un développement de cette activité.

Les enfants descendant des bus du collège de Guîtres et des Lycées de Libourne ne sont pas visibles sur le bord de la voie publique. Souvent habillés de couleur foncée, ils se mettent en danger. Il serait opportun de rappeler aux parents qu'un gilet fluorescent peut contribuer à signaler leurs enfants, cet équipement permettrait de renforcer la sécurité de leur déplacement piétonnier sur les voies départementales.

Le chemin de Charlemagne est dégradé à son entrée. Le service technique sera informé de ce fait pour une remise en état.

Le système de fermeture des toilettes du côté primaire semble être non sécurisant. Des enfants se plaignent d'une ouverture facile ce qui entraîne un trouble pour leur utilisation. Une vérification s'impose avant d'induire un procédé plus adapté.

Une réunion de la commission « Vie associative – Sports –Jumelage » est fixée au lundi 9 février 2015 à 20 h 30 à laquelle seront conviées toutes les associations communales.

La commission « Finances – Budget – Développement économique – Marchés Publics» se réunira le mercredi 11 février 2015 à 20 h 30 pour une étude sur la taxe d'aménagement.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 27 février 2015.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt trois heures et quinze minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,